

INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE
B.P. : 157 YAOUNDE TEL.: 22 29 21

DEPARTEMENT DE LA GEODESIE
ET DE LA PHOTO-TOPOGRAPHIE

SERVICE DE LA PHOTOGRAMMETRIE

Yaoundé, le 22 Novembre 2001

N°AMS/MINREST/INC/DGPT/SP

ATTESTATION DE MESURE DE SUPERFICIE

Superficie mesurée : 51.204 hectares
Demandeur : C. F. K.
Référence : Djourn à 1/200 000
Situation Administrative : Département(s) du Dja-et-Lobo
de la Zone Forestière : Arrondissement(s) de Sangmélina, Mvangan et Oveng
Planimètre utilisé : CORADI N° 36891

DESCRIPTION DE LA ZONE FORESTIERE

UFA 09-013

Le point de base A dit de base se trouve sur le pont de la rivière Minkono rive gauche Endengue-Olounou.

Cette zone forestière est délimitée :

Au Nord-Ouest : - Du point A, suivre la route Endengue-Olounou sur une distance de 4,7 km pour atteindre le point B, situé sur le pont de son affluent non dénommé.

- Du point B, suivre cet affluent en amont jusqu'à sa traversée sur la piste Elom-Moumenko pour atteindre le point C ;
- Du point C, suivre une droite de gisement 341 degrés sur une distance de 2 km pour atteindre le point D ;
- Du point D, suivre une droite de gisement 6 degrés sur une distance de 1,3 km pour atteindre le point E ;
- Du point E, suivre une droite de gisement 50 degrés sur une distance de 1,8 km pour atteindre le point F situé sur un affluent non dénommé de la rivière Libi ;
- Du point F, suivre en aval cet affluent jusqu'à la rivière Libi, puis la Libi en amont sur 1,3 km pour atteindre le point G ;
- Du point G, suivre une droite de gisement 35 degrés sur une distance de 3 km pour atteindre le point H.

Au Nord-Est : - Du point H, suivre une droite de gisement 109 degré sur une distance de 1,6 km pour atteindre le point I ;

- Du point I, suivre une droite de gisement 70 degrés sur une distance de 1,3 km pour atteindre le point J, situé sur la rivière Libi ;
- Du point J, suivre la rivière Libi en amont sur une distance de 18,7 km pour atteindre le point K ;

- Du point K, suivre une droite de gisement 177 degrés sur une distance de 7 km pour atteindre le point L, situé sur la rivière Mboua.

Au Sud-Est : - Du point L, suivre la rivière Mboua en aval jusqu'à sa confluence avec la rivière Mengounou, point M ;

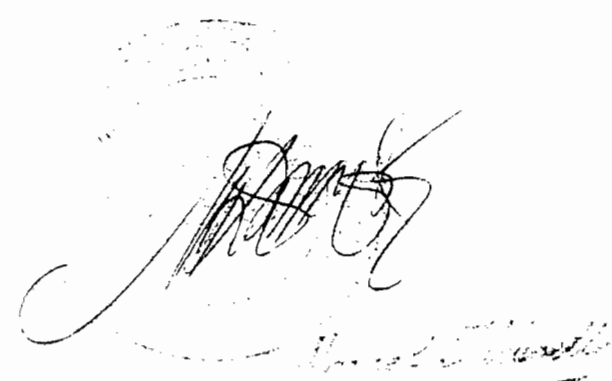
Au Sud-Ouest : - Du point M, remonter le cours de Mengounou sur 2 km, puis son affluent droit en amont sur 4,2 km pour atteindre le point N ;

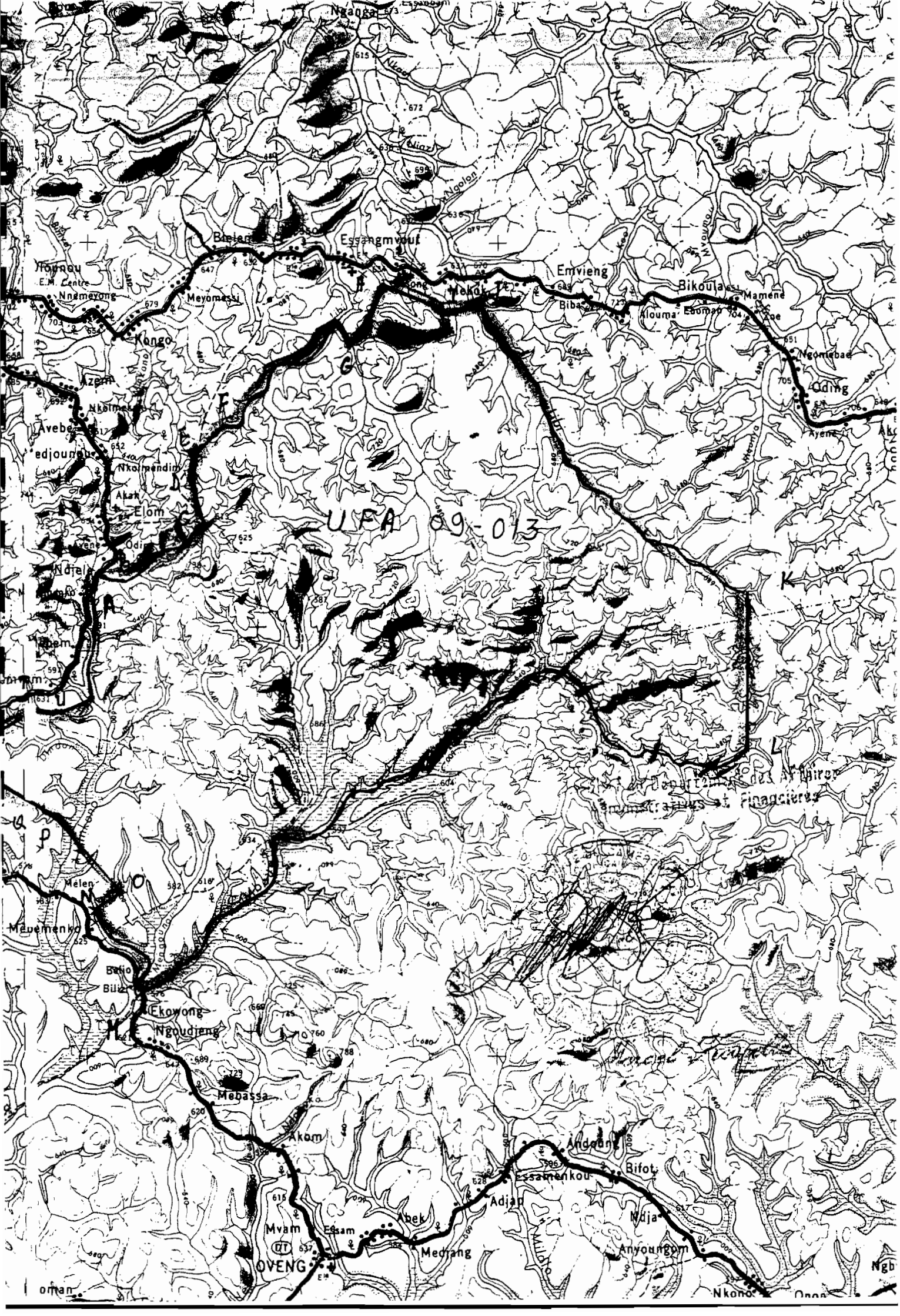
- Du point N, suivre une droite de gisement 64,5 degré sur une distance de 1,4 km pour atteindre le point O ;
- Du point O, suivre une droite de gisement 322.5 degrés sur une distance de 4,5 km pour atteindre le point P ;
- Du point P, suivre une droite de gisement 282 degrés sur une distance de 1,2 km pour atteindre le point Q ;
- Du point Q, suivre une droite de gisement 306 degrés sur une distance de 3,5 km pour atteindre le point R ;
- Du point R, suivre une droite de gisement 360 degrés sur une distance de 1 km pour atteindre le point S ;
- Du point S, suivre une droite de gisement 49 degrés sur une distance de 3 km pour atteindre le point T ;
- Du point T, suivre une droite de gisement 100 degrés sur une distance de 1,5 km pour atteindre le point U ;
- Du point U, suivre une droite de gisement 56 degrés sur une distance de 1,4 km pour atteindre le point V, situé sur la rivière Minkono ;
- Du point V, suivre la rivière Minkono en amont jusqu'au point A dit de base.

La zone forestière ainsi circonscrite couvre une superficie de Cinquante un mille deux cent quatre hectares.

Le Chef de Département des Affaires
Forestières et Pêcheries

La présente Attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.





UFA 89-013

Le Département des Affaires
Administratives et Financières

OVENG

Ngb